



COMMUNE DE CRUAS
(ARDECHE)

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2025-260

AUTORISATION DE STATIONNEMENT Rue Albert Mercoyrol

Le Maire de la Commune de Cruas ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, 2212-2, 2212-3 ;

Vu le code de la Route, article R 110 et suivants, R 417 et suivants ;

Vu la demande d'autorisation d'occupation du domaine public de Monsieur Madeira David dans le cadre d'un déménagement.

ARRÊTE

ARTICLE 1:

Le bénéficiaire est autorisé à occuper les cases de stationnement au niveau de la rue Albert Mercoyrol

Du Samedi 27 Décembre au Dimanche 28 Décembre 2025

ARTICLE 2:

La signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur.

ARTICLE 3 :

Le service de la Police Municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CRUAS, le 18 Décembre 2025

Le Maire

Rachel COTTA

